

ADFE-FdM, FCPE, SE-UNSA, SGEN-CFDT, SNES-FSU, SNUIPP-FSU

Déclaration commune

Face à la dégradation de la situation de l'enseignement français à l'étranger, les organisations associatives et syndicales concernées ont adopté la déclaration suivante, comme base de leur dialogue avec les partis politiques et l'Administration.

Rénover le dispositif d'enseignement français à l'étranger

1. La loi de 1990 créant l'AEFE a été un grand progrès mais l'Agence n'est pas allée au bout de ses missions :

- trop d'enfants français sont encore écartés de nos établissements pour des raisons de coût, d'éloignement, ou d'inadéquation d'une formation conduisant à des études longues et négligeant les enseignements techniques et professionnels,
- les frais de scolarité sont loin d'être stabilisés, ce qui crée une inquiétude permanente chez les parents,
- la faiblesse de l'enveloppe destinée aux bourses et les incertitudes quant à leur pérennité excluent trop de familles de classe moyenne pour lesquelles un enseignement payant peut représenter une très lourde charge,
- l'accueil des élèves étrangers se fait pour l'essentiel sur des critères financiers, au détriment d'une politique tournée vers les familles francophiles moins fortunées,
- la coopération avec les systèmes locaux d'éducation reste à peu près inexistante.

Ces insuffisances s'inscrivent dans un contexte de désengagement de l'Etat qui se traduit par la sortie d'établissements du périmètre de l'AEFE, un recours accru au financement d'emplois d'enseignants

et de constructions scolaires par les familles et d'une manière générale par un sous-financement chronique.

2. De nouvelles ambitions peuvent et doivent être fixées à l'Agence :

- ne plus écarter d'enfants français du service public pour des raisons financières,
- faciliter l'accès des enfants des familles francophiles moins fortunées à l'enseignement français,
- développer une capacité d'opérateur de haut niveau pour la conduite de programmes d'aide et de coopération dans le domaine de l'éducation,
- mettre en place les dispositifs de soutien pédagogique prévus par l'Education nationale pour les enfants qui en ont besoin,
- coordonner dans chaque pays les interventions de tous les établissements participant à l'enseignement français, en visant notamment une diversification des filières,
- apporter un soutien pédagogique et financier aux programmes FLAM (français langue maternelle),
- soutenir les expériences locales d'enseignement renforcé en langue française (filières bilingues).

3. Pour pouvoir atteindre ces objectifs, l'AEFE doit profondément évoluer :

- **A très court terme, baisse des charges des familles**

En une première étape il faut renverser d'urgence l'évolution à la hausse que connaissent depuis des années les frais d'écolage. La prise en charge intégrale par l'Etat des rémunérations de ses personnels détachés devra permettre en priorité d'alléger fortement les charges des familles et d'élargir la gratuité à de nouvelles catégories d'enfants français avec la perspective d'atteindre à terme la gratuité pour tous.

- **cohérence d'ensemble**

Les conventions passées entre l'AEFE et les établissements devront garantir au personnel local un socle minimal de droits et garanties. Le système des « faux résidents » recrutés en France devra disparaître et les frais réels de l'expatriation pris en compte. Les règles de conventionnement et d'homologation devront veiller au respect de normes de qualité et de gestion comparables à celles du service public.

Il faudra mettre fin au sous-investissement chronique dont souffre le patrimoine immobilier du réseau, mais

aussi se garder des dépenses excessives qui alourdissent les charges de l'Etat et des parents.

- **démocratisation**

Le poids majoritaire de l'Etat dans les délibérations du Conseil d'administration ne permet pas aux représentants des Français de l'étranger, des familles et des personnels de peser réellement sur ses décisions. Le Conseil lui-même doit générer en son sein une commission exécutive apte à suivre de beaucoup plus près le fonctionnement de l'ensemble. La démocratie et la transparence devront aussi pénétrer dans beaucoup de conseils d'école et d'établissement.

- **Participation du ministère de l'Education nationale**

Rien de tout ceci ne pourra se faire sans la cotutelle du ministère de l'éducation nationale qui devra intervenir avec toute son expertise et avec tous ses moyens, aux côtés du ministère des Affaires étrangères, confirmé dans son rôle de pilote politique et diplomatique.

Paris, le 23 mai 2006.

Association démocratique des Français à l'Etranger – Français du Monde (ADFE-FdM)

Fédération des conseils des parents d'élèves (FCPE)

Syndicat des Enseignants - Union nationale des syndicats autonomes (SE-UNSA)

Syndicat général de l'Education nationale – Confédération française démocratique du travail (SGEN-CFDT)

Syndicat national des enseignants du secondaire – Fédération syndicale unitaire (SNES-FSU)

Syndicat National Unitaire des Instituteurs, Professeurs des Ecoles et PEGC - Fédération Syndicale Unitaire (SNUIPP-FSU)

